

Image not found or type unknown



Procédure de partage d'une succession

Par **GERVAISE JEAN MARC**, le 15/11/2016 à 11:42

Lors de la procédure de partage, le notaire est-il tenu par l'estimation des valeurs immobilières des biens faite par un expert ? Peut-il construire le partage sur l'accord des parties sur les valeurs des biens et du montant de la succession ?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent:
" les messages devront comprendre des formules de politesse "